



Organisation Nature Famille



Internet : www.onf4x4.com

BULLETIN D'ADHESION AU CLUB POUR L'ANNEE 2012

(Montant 50€ par membre) Protection juridique CODEVER obligatoire

www.CODEVER.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

..... CP VILLE

.....

Adresse mail :

.....

.....

Véhicule :

Marque :

.....

Immatriculation :

Assurance :

.....

N° Police :

Validité :

.....

N° CODEVER :

Date d'inscription :

.....

Règlement du club :

1 – La participation à une randonnée au club « Organisation Nature Famille » implique l'acceptation sans condition de toutes les clauses du règlement.

2 – Responsabilité : le club ONF n'est pas responsable des accidents, incidents ou vols qui pourraient survenir lors d'une randonnée. Chaque pilote est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner. Les participants circulent sous leur propre responsabilité. En signant leur bulletin d'inscription, ils s'engagent à ne pas se retourner contre les organisateurs, qu'elle qu'en soit la raison. Aucune réclamation ne sera admise.

3 – Respecter l'environnement et les riverains. Adaptez votre conduite et les équipements nécessaires aux conditions climatiques.

4 – Respecter les autres participants (esprit d'équipe), les espaces naturels, les propriétés privées et les cultures, rester dans les traces (respect de l'état des chemins et leurs abords).

5 – Tout véhicule doit être conforme à la législation, correctement assuré, en parfait état de marche, propre et silencieux. Tout véhicule non homologué, jugé inapte sur route ? dangereux, d'une construction douteuse est strictement interdit.

6 – Les randonnées se déroulent sur les routes et les chemins ouverts à la circulation. Le hors piste est interdit.

7 – Les adhérents s'engagent à respecter et faire respecter la faune et la flore, le code de la route. Ils ne doivent ni jeter, ni laisser traîner aucun objet ou débris sur leurs passages.

8 – Rouler à vitesse réduite sur les pistes, être toujours courtois avec les autres usagers de la nature (piétons, cyclistes, motards, cavaliers, chasseurs ou agriculteurs..), à la vue des piétons, VTT, animaux isolés ou en troupeau, les adhérents réduisent leurs allures ou marquent éventuellement un arrêt aussi longtemps qu'il le faudra, couper le moteur lors du passage de cavaliers ou de troupeaux..

9 – Préparation du véhicule ; aucune préparation particulière n'est nécessaire, mais le très bon état du freinage et des pneumatiques est indispensable. Les personnes possédant tire fort, treuil, sangles, CB, etc... sont invités à les amener avec eux lors des randonnées.

10 – Les organisateurs se réservent le droit d'exclure les participants dont ils jugeraient le comportement ou les actes nuisibles ou dangereux pour l'organisation ou la randonnée elle-même.

12 – Les adhérents doivent posséder le matériel suivant : Obligatoire : une roue de secours conseillé : pneus TT : poste CB : boîte à pharmacie : cartes routières de l’endroit fréquenté.

Je soussigné certifie avoir pris connaissance du règlement ci-dessus, ainsi que des conditions d’inscriptions à la randonnée avec le club Organisation Nature Famille et déclare les accepter sans réserves. Je déclare les assumer en toutes connaissances de cause. Je m’engage par conséquent à ne pas reporter une quelconque responsabilité sur l’organisateur, ni sur ces prestataires. Ceci tient lieu de décharge, valable également pour ayant droit.

Date Mention lu et approuvé Signature